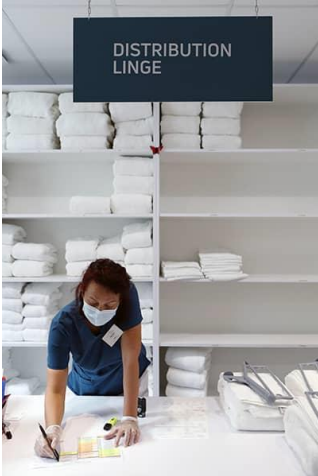


# PROTCOLE SANITAIRE COVID 19

Afin de préparer au mieux votre arrivée, nous vous remercions de bien vouloir lire avec la plus grande attention les informations sanitaires suivantes.



## Curistes Non-Vaccinés : Test RT-PCR obligatoire

Afin de garantir la sécurité sanitaire dans les Établissements Thermaux, la Direction Générale de la Santé impose désormais un test RT-PCR, négatif, de moins de 72h à tous les curistes non-vaccinés ou incomplètement vaccinés débutant leur cure.

Ce Test devra être réalisé avant votre arrivée dans les Thermes, et ne pas dépasser le délai de 72 heures maximum (date du prélèvement – date de votre premier jour de soins < 3 jours).

Exemple : si vous débutez votre cure le lundi 24 mai, votre prélèvement devra être effectué entre le vendredi 21 mai et le dimanche 23 mai, en prenant en compte le délai d'obtention des résultats de votre laboratoire (entre 24 et 48 heures selon les centres).

Vous devrez présenter votre Test et son résultat négatif auprès de votre Médecin Thermal, lors de la première visite médicale (la veille ou le premier jour de soins). En l'absence de ce test, le Médecin Thermal ne sera malheureusement pas autorisé à vous délivrer la prescription de soins thermaux, et vous ne pourrez pas débuter votre cure.

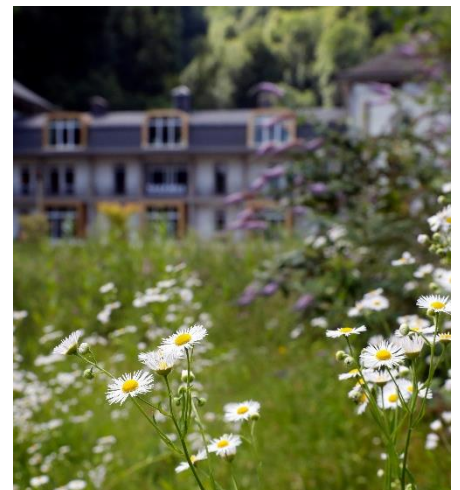
## Curistes Vaccinés : Pas de Test RT-PCR

Bonne nouvelle ! La vaccination (schéma vaccinal complet), vous permet d'accéder aux soins thermaux, sans test RT-PCR préalable.

Vous devrez présenter la preuve de votre vaccination à votre médecin thermal (documents papier ou Flash Codes sur l'application Tous AntiCovid).

On entend par schéma vaccinal complet :

- deux injections à au moins 3-4 semaines d'intervalle pour un vaccin à ARNm (Pfizer, Moderna) avec un délai de 14 jours après la 2e injection ;
- deux injections à au moins 9 à 12 semaines d'intervalle pour le vaccin commercialisé par AstraZeneca, avec un délai de 21 jours après la 2e injection ;
- une seule injection du vaccin de Janssen avec un délai de 21 jours après l'injection ;



- une seule injection 3 à 6 mois après une infection Covid-19 documentée (en dehors des cas particuliers).

## Masque Chirurgical dans les Thermes

Dès l'entrée des Thermes, et pendant la durée de vos soins (à l'exception des soins individuels), le port du masque chirurgical est obligatoire.

Les masques en tissu ou toute autre matière ne sont pas autorisés.

Les masques n'étant pas fournis par les Thermes, nous vous invitons à vous munir d'une quantité de masques correspondant à vos besoins sur 18 jours.